



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2025- 287
Date : **18 AVR. 2025**
Mise en Ligne : **18 AVR. 2025**

**Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-150
Remplacement des réseaux d'assainissement et reprise des branchements**

Lieu : Entre le 13 et le 14 rue de Lisbonne

Durée : Jusqu'au 25 avril 2025

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2025-150 du 13 mars 2025, portant réglementation de la circulation à la société RTP, pour des travaux de remplacement des réseaux d'assainissement et de reprise des branchements, du 17 mars au 14 avril 2025 ;

Considérant la demande, en date du 10 avril 2025, de la Société Réseaux Travaux Publics – RTP - sise Avenue de la Roche Fourcade à 13400 AUBAGNE, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux jusqu'au 25 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité publique sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-150 du 13 mars 2025 sont prorogées jusqu'au 25 avril 2025.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte ménagère
- Vitropole.



Loïc GACHON
pour le Maire de Vitrolles
Premier Adjoint